

tenue sous la présidence de Monsieur Le Roux, assisté(e)
de Madame Tourre et Madame Le Berre, Conseillères
En présence de Monsieur Moulinier, Rapporteur public
Madame Garval, Greffière

09 heures 15

01)	DOSSIER N° 2602636	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre Le Roux
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 2 octobre 2025 du préfet d'Ille-et-Vilaine portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître SALIN Frédéric
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
02)	DOSSIER N° 2602638	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 13 octobre 2025 du préfet d'Ille-et-Vilaine portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître SALIN Frédéric
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
03)	DOSSIER N° 2602639	RAPPORTEURE: Madame Laurence Tourre
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 15 octobre 2025 des Côtes-d'Armor portant retrait d'attestation de demande d'asile, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée de deux ans	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître SALIN Frédéric
Défendeur	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	

09 heures 15

04)	DOSSIER N° 2602640	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre Le Roux
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 22 octobre 2025 du préfet d'Ille-et-Vilaine portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître SALIN Frédéric
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
05)	DOSSIER N° 2602734	RAPPORTEURE: Madame Anais Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 4 mars 2026 du Morbihan portant refus de délivrance de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination et obligation de remettre son passeport au commissariat de Lorient et de se présenter deux fois par semaine à ces mêmes services	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître BEGUIN Emmanuelle (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN	
06)	DOSSIER N° 2602735	RAPPORTEURE: Madame Laurence Tourre
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 30 juin 2025 du préfet du Finistère portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an et obligation de remettre son passeport aux services de police nationale de Brest et de s'y présenter une fois par semaine	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître SAGLIO Agnès
Défendeur	PREFECTURE DU FINISTERE	

09 heures 15

07)	DOSSIER N° 2602746	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre Le Roux
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 24 février 2026 du préfet d'Ille-et-Vilaine portant assignation à résidence pour une durée de six mois à Rennes et astreinte à remettre son passeport contre un récépissé de remise et de se présenter les mardi et jeudi à 11h non fériés et non chômés au service de la police aux frontières à Saint-Jacques-de-la-Lande	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître BERTHAUT Léo-Paul (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
08)	DOSSIER N° 2602748	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 24 septembre 2025 du préfet d'Ille-et-Vilaine portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître LE VERGER Mélanie
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
09)	DOSSIER N° 2602749	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 24 septembre 2025 du préfet d'Ille-et-Vilaine portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître LE VERGER Mélanie
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	

09 heures 15

10)	DOSSIER N° 2602849	RAPPORTEURE: Madame Laurence Tourre
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 25 mars 2026 du préfet d'Ille-et-Vilaine portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître GOURLAOUEN Carole (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
11)	DOSSIER N° 2602850	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre Le Roux
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 12 mars 2026 du préfet d'Ille-et-Vilaine portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître BEGUIN Emmanuelle (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
12)	DOSSIER N° 2602851	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 16 septembre 2025 des Côtes-d'Armor portant retrait d'attestation de demande d'asile, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée de deux ans	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître SALIN Frédéric
Défendeur	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	

09 heures 15

13)	DOSSIER N° 2602852	RAPPORTEURE: Madame Laurence Tourre
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 6 novembre 2025 du préfet du Finistère portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination et obligation de remettre son passeport aux services de police nationale de Brest et de s'y présenter une fois par semaine	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître NOHE-THOMAS Margot (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU FINISTERE	
14)	DOSSIER N° 2602985	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre Le Roux
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 17 octobre 2022 du préfet du Finistère portant obligation de quitter dans un délai de 30 jours le territoire Français, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an, obligation de remettre son passeport aux services de police de Brest et de se présenter une fois par semaine à ces mêmes services et interdiction d'entrée sur le territoire français, assortie d'une inscription au Système d'Information Schengen (SIS) et d'une prolongation de la mesure pour une durée de cinq ans	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	
Défendeur	PREFECTURE DU FINISTERE	
15)	DOSSIER N° 2602986	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 14 novembre 2025 du préfet d'Ille-et-Vilaine portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître ZAEGEL Aurélie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	

09 heures 15

16)	DOSSIER N° 2603032	RAPPORTEURE: Madame Laurence Tourre
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 17 mars 2026 du préfet du Morbihan portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination et astreinte à remettre son passeport contre un récépissé de remise et de se présenter deux fois par semaine à la brigade de gendarmerie de Pontivy	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître SARREO Perrine (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN	
17)	DOSSIER N° 2603033	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre Le Roux
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 9 avril 2026 du préfet du Finistère portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination, obligation de remettre son passeport aux services de la gendarmerie nationale de Brest, de s'y présenter une fois par semaine et une interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	M. le bâtonnier BUORS Franck
Défendeur	PREFECTURE DU FINISTERE	
18)	DOSSIER N° 2603117	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 24 octobre 2025 du préfet d'Ille-et-Vilaine portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître VAILLANT Coraline (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	

09 heures 15

19)	DOSSIER N° 2603118	RAPPORTEURE: Madame Laurence Tourre
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 17 mars 2026 du préfet du Morbihan portant obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée de deux ans et obligation de remettre son passeport à la brigade de gendarmerie du quartier Clisson et de s'y présenter deux fois par semaine	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître TUYAA BOUSTUGUE François (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN	
20)	DOSSIER N° 2603119	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre Le Roux
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 3 novembre 2025 du préfet du Morbihan portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée de deux ans et obligation de remettre son passeport au commissariat de Vannes et de s'y présenter deux fois par semaine	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître DE RAMMELAERE Lisa (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN	
21)	DOSSIER N° 2603123	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 12 juin 2025 du préfet d'Ille-et-Vilaine portant obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître LE STRAT Gaëlle
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	

09 heures 15

22)	DOSSIER N° 2502915	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre Le Roux
Titre de l'affaire	6 MOIS - Demande l'annulation de l'arrêté du 28 mars 2025 du préfet d'Ille-et-Vilaine portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination et interdiction de retour pendant une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BEGUIN Emmanuelle (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	
23)	DOSSIER N° 2602753	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre Le Roux
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté du 9 mars 2026 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine lui a refusé la délivrance d'un titre de séjour, l'a obligée de quitter dans un délai de 30 jours le territoire français, a fixé l'Angola comme pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître BEGUIN Emmanuelle (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
24)	DOSSIER N° 2602754	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre Le Roux
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté du 9 mars 2026 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine lui a refusé la délivrance d'un titre de séjour, l'a obligée de quitter dans un délai de 30 jours le territoire français, a fixé l'Angola comme pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître BEGUIN Emmanuelle (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	

09 heures 15

25)	DOSSIER N° 2603617	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre Le Roux
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 9 octobre 2025 du préfet d'Ille-et-Vilaine portant rejet de titre de séjour d'admission exceptionnelle au séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître SALIN Frédéric
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
26)	DOSSIER N° 2601705	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre Le Roux
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 27 juin 2025 des Côtes-d'Armor portant refus de délivrance de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée de deux ans	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître CALONNE DU TEILLEUL Dorothée (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	
27)	DOSSIER N° 2508331	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre Le Roux
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision implicite du préfet d'Ille-et-Vilaine portant non renouvellement de titre de séjour pluriannuel, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître SEMINO Enzo (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
28)	DOSSIER N° 2503776	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre Le Roux
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision implicite de rejet née du silence observé par le préfet du Morbihan sur sa demande du 29 mars 2024 tendant à la délivrance d'une carte de séjour temporaire portant la mention "salarié"	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître LE CRANE Jean-Marc (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN	

tenue sous la présidence de Monsieur Le Roux, assisté(e)
de Madame Tourre et Madame Le Berre, Conseillères
En présence de Monsieur Moulinier, Rapporteur public
Madame Gueguen, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2201865	RAPPORTEURE: Madame Laurence Tourre
Titre de l'affaire	Demande indemnitaire découlant de la décision implicite de rejet du préfet d'Ille-et-Vilaine en réparation de tous les préjudices découlant d'un accident survenu le 1er février 2013 et de la pathologie place le requérant en congé longue durée depuis le 2 août 2018	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître ATHON-PEREZ Perrine
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
02)	DOSSIER N° 2507876	RAPPORTEURE: Madame Laurence Tourre
Titre de l'affaire	Demande l'exécution du jugement n° 2103641 du 23 janvier 2024 tendant à l'annulation de l'arrêté du 14 juin 2021 du préfet d'Ille-et-Vilaine portant prolongation d'un congé de longue durée non imputable au service, ensemble la décision implicite portant refus de reconnaître l'imputabilité au service d'arrêts de travail depuis le 2 août 2018	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître ATHON-PEREZ Perrine
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
03)	DOSSIER N° 2305095	RAPPORTEURE: Madame Laurence Tourre
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision implicite du ministère des Armées portant refus de candidature à l'essai professionnel ouvert pour un poste d'électricien hors-catégorie-a (HCA), et d'indemnisation des préjudices de pertes de salaires, pertes de droits à la retraite et préjudice moral	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP
Défendeur	MINISTERE DES ARMEES ET DES ANCIENS COMBATTANTS	

11 heures 00

04)	DOSSIER N° 2306063	RAPPORTEURE: Madame Laurence Tourre
Titre de l'affaire	demande d'annuler l'arrêté du 15 septembre 2023 du directeur général des finances publiques le radiant des cadres à compter du 14 avril 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	CABINET D'AVOCATS VIA
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	
05)	DOSSIER N° 2406886	RAPPORTEURE: Madame Laurence Tourre
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision implicite du directeur général des finances publiques portant refus de faire droit à une demande présentée le 6 août 2024 et tendant à une réintégration comme contrôleur des finances publiques sur le fondement de l'article L. 550-1 du code général de la fonction publique	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	CABINET D'AVOCATS VIA
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	
06)	DOSSIER N° 2206145	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n° DCAM/211/2022 du 20 septembre 2022 par laquelle le préfet de la région Bretagne lui a infligé une amende d'un montant de 1 500 euros, lui a attribué 3 points de pénalité sur sa licence européenne " pour exercice d'activité de pêche maritime sans respect des obligations déclaratives nécessaires au contrôle des activités de pêches" avec son navire de pêche « Via Euros » immatriculé sous le n° CC 791 294 et a inscrit cette décision au Registre national des infractions à la pêche (RNIP)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
Défendeur	DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE-MANCHE OUEST	
Observateur	ARMEMENT SAS VIA OCEAN	SOCIETE D'AVOCATS STREAM

11 heures 00

07)	DOSSIER N° 2206146	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n° DCAM/212/2022 du 20 septembre 2022 par laquelle le préfet de la région Bretagne lui a infligé une amende d'un montant de 1 500 euros, lui a attribué 3 points de pénalité sur sa licence européenne " pour exercice d'activité de pêche maritime sans respect des obligations déclaratives nécessaires au contrôle des activités de pêches" avec son navire de pêche « Via Avenir » immatriculé sous le n° CC 752 564 et a inscrit cette décision au Registre national des infractions à la pêche (RNIP)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
Défendeur	DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE-MANCHE OUEST	
Observateur	ARMEMENT SAS VIA OCEAN	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
08)	DOSSIER N° 2206147	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n° DCAM/213/2022 du 20 septembre 2022 par laquelle le préfet de la région Bretagne lui a infligé une amende d'un montant de 1 500 euros, lui a attribué 3 points de pénalité sur sa licence européenne " pour exercice d'activité de pêche maritime sans respect des obligations déclaratives nécessaires au contrôle des activités de pêches" avec son navire de pêche « Via Mistral » immatriculé sous le n° CC 790 948 et a inscrit cette décision au Registre national des infractions à la pêche (RNIP)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
Défendeur	DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE-MANCHE OUEST	
Observateur	ARMEMENT SAS VIA OCEAN	SOCIETE D'AVOCATS STREAM

11 heures 00

09)	DOSSIER N° 2206148	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n° DCAM/214/2022 du 20 septembre 2022 par laquelle le préfet de la région Bretagne lui a infligé une amende d'un montant de 1 500 euros, lui a attribué 3 points de pénalité sur sa licence européenne " pour exercice d'activité de pêche maritime sans respect des obligations déclaratives nécessaires au contrôle des activités de pêches" avec son navire de pêche « Via Mistral » immatriculé sous le n° CC 790 948 et a inscrit cette décision au Registre national des infractions à la pêche (RNIP)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
Défendeur	DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE-MANCHE OUEST	
Observateur	ARMEMENT SAS VIA OCEAN	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
10)	DOSSIER N° 2206149	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande la décision n° DCAM/215/2022 du 20 septembre 2022 par laquelle le préfet de la région Bretagne lui a infligé une amende d'un montant de 1 500 euros, lui a attribué 3 points de pénalité sur sa licence européenne " pour exercice d'activité de pêche maritime sans respect des obligations déclaratives nécessaires au contrôle des activités de pêches" avec son navire de pêche « Via Alizé » immatriculé sous le n° CC n° 933 961 et a inscrit cette décision au Registre national des infractions à la pêche (RNIP)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
Défendeur	DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE-MANCHE OUEST	
Observateur	ARMEMENT SAS VIA OCEAN	SOCIETE D'AVOCATS STREAM

11 heures 00

11)	DOSSIER N° 2206150	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n° DCAM/216/2022 du 20 septembre 2022 par laquelle le préfet de la région Bretagne lui a infligé une amende d'un montant de 1 500 euros, lui a attribué 3 points de pénalité sur sa licence européenne " pour exercice d'activité de pêche maritime sans respect des obligations déclaratives nécessaires au contrôle des activités de pêches" avec son navire de pêche « Via Euros » immatriculé sous le n° CC 791 294 et a inscrit cette décision au Registre national des infractions à la pêche (RNIP)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
Défendeur	DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE-MANCHE OUEST	
Observateur	ARMEMENT SAS VIA OCEAN	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
12)	DOSSIER N° 2206151	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n° DCAM/217/2022 du 20 septembre 2022 par laquelle le préfet de la région Bretagne lui a infligé une amende d'un montant de 1 500 euros, lui a attribué 3 points de pénalité sur sa licence européenne " pour exercice d'activité de pêche maritime sans respect des obligations déclaratives nécessaires au contrôle des activités de pêches" avec son navire de pêche « Via Avenir » immatriculé sous le n° CC 752 564 et a inscrit cette décision au Registre national des infractions à la pêche (RNIP)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
Défendeur	DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE-MANCHE OUEST	
Observateur	ARMEMENT SAS VIA OCEAN	SOCIETE D'AVOCATS STREAM

11 heures 00

13)	DOSSIER N° 2206152	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n° DCAM/218/2022 du 20 septembre 2022 par laquelle le préfet de la région Bretagne lui a infligé une amende d'un montant de 1 500 euros, lui a attribué 3 points de pénalité sur sa licence européenne " pour exercice d'activité de pêche maritime sans respect des obligations déclaratives nécessaires au contrôle des activités de pêches" avec son navire de pêche « Via Alizé » immatriculé sous le n° CC n° 933 961 et a inscrit cette décision au Registre national des infractions à la pêche (RNIP)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
Défendeur	DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE-MANCHE OUEST	
Observateur	VIA OCÉAN SAS	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
14)	DOSSIER N° 2206177	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n° DCAM/233/2022 du 22 septembre 2022 par laquelle le préfet de la région Bretagne lui a infligé une amende d'un montant de 1 500 euros, lui a attribué 3 points de pénalité sur sa licence européenne " pour exercice d'activité de pêche maritime sans respect des obligations déclaratives nécessaires au contrôle des activités de pêches" avec son navire de pêche « Glénan » immatriculé sous le n° CC 899 950 et a inscrit cette décision au Registre national des infractions à la pêche (RNIP)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
Défendeur	DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE-MANCHE OUEST	
Observateur	COMPAGNIE FRANCAISE DU THON OCEANIQUE	SOCIETE D'AVOCATS STREAM

11 heures 00

15)	DOSSIER N° 2206178	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n° DCAM/234/2022 du 22 septembre 2022 par laquelle le préfet de la région Bretagne lui a infligé une amende d'un montant de 1 500 euros, lui a attribué 3 points de pénalité sur sa licence européenne " pour exercice d'activité de pêche maritime sans respect des obligations déclaratives nécessaires au contrôle des activités de pêches" avec son navire de pêche « GUEOTEC » immatriculé sous le n° CC 752 558 et a inscrit cette décision au Registre national des infractions à la pêche (RNIP)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
Défendeur	DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE-MANCHE OUEST	
Observateur	COMPAGNIE FRANCAISE DU THON OCEANIQUE	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
16)	DOSSIER N° 2206179	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n° DCAM/236/2022 du 22 septembre 2022 par laquelle le préfet de la région Bretagne lui a infligé une amende d'un montant de 1 500 euros, lui a attribué 3 points de pénalité sur sa licence européenne " pour exercice d'activité de pêche maritime sans respect des obligations déclaratives nécessaires au contrôle des activités de pêches" avec son navire de pêche « Cap Sainte Marie » immatriculé sous le n° CC 854 429 et a inscrit cette décision au Registre national des infractions à la pêche (RNIP)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
Défendeur	DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE-MANCHE OUEST	
Observateur	COMPAGNIE FRANCAISE DU THON OCEANIQUE	SOCIETE D'AVOCATS STREAM

11 heures 00

17)	DOSSIER N° 2206180	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n° DCAM/238/2022 du 22 septembre 2022 par laquelle le préfet de la région Bretagne lui a infligé une amende d'un montant de 1 500 euros, lui a attribué 3 points de pénalité sur sa licence européenne " pour exercice d'activité de pêche maritime sans respect des obligations déclaratives nécessaires au contrôle des activités de pêches" avec son navire de pêche « Cap Sainte Marie » immatriculé sous le n° CC 854 429 et a inscrit cette décision au Registre national des infractions à la pêche (RNIP)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
Défendeur	DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE-MANCHE OUEST	
Observateur	COMPAGNIE FRANCAISE DU THON OCEANIQUE	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
18)	DOSSIER N° 2206181	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n° DCAM/239/2022 du 22 septembre 2022 par laquelle le préfet de la région Bretagne lui a infligé une amende d'un montant de 1 500 euros, lui a attribué 3 points de pénalité sur sa licence européenne " pour exercice d'activité de pêche maritime sans respect des obligations déclaratives nécessaires au contrôle des activités de pêches" avec son navire de pêche « Cap Saint-Vincent » immatriculé sous le n° CC 911 289 et a inscrit cette décision au Registre national des infractions à la pêche (RNIP)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
Défendeur	DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE-MANCHE OUEST	
Observateur	COMPAGNIE FRANCAISE DU THON OCEANIQUE	SOCIETE D'AVOCATS STREAM

11 heures 00

19)	DOSSIER N° 2206182	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n° DCAM/241/2022 du 22 septembre 2022 par laquelle le préfet de la région Bretagne lui a infligé une amende d'un montant de 1 500 euros, lui a attribué 3 points de pénalité sur sa licence européenne " pour exercice d'activité de pêche maritime sans respect des obligations déclaratives nécessaires au contrôle des activités de pêches" avec son navire de pêche « Avel Vad » immatriculé sous le n° CC 854 430 et a inscrit cette décision au Registre national des infractions à la pêche (RNIP)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
Défendeur	DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE-MANCHE OUEST	
Observateur	COMPAGNIE FRANCAISE DU THON OCEANIQUE	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
20)	DOSSIER N° 2206183	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n° DCAM/243/2022 du 22 septembre 2022 par laquelle le préfet de la région Bretagne lui a infligé une amende d'un montant de 1 500 euros, lui a attribué 3 points de pénalité sur sa licence européenne " pour exercice d'activité de pêche maritime sans respect des obligations déclaratives nécessaires au contrôle des activités de pêches" avec son navire de pêche « Avel Vad » immatriculé sous le n° CC 854 430 et a inscrit cette décision au Registre national des infractions à la pêche (RNIP)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
Défendeur	DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE-MANCHE OUEST	
Observateur	COMPAGNIE FRANCAISE DU THON OCEANIQUE	SOCIETE D'AVOCATS STREAM

11 heures 00

21)	DOSSIER N° 2206184	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n° DCAM/245/2022 du 22 septembre 2022 par laquelle le préfet de la région Bretagne lui a infligé une amende d'un montant de 1 500 euros, lui a attribué 3 points de pénalité sur sa licence européenne " pour exercice d'activité de pêche maritime sans respect des obligations déclaratives nécessaires au contrôle des activités de pêches" avec son navire de pêche « Avel Vad » immatriculé sous le n° CC 854 430 et a inscrit cette décision au Registre national des infractions à la pêche (RNIP)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
Défendeur	DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE-MANCHE OUEST	
Observateur	COMPAGNIE FRANCAISE DU THON OCEANIQUE	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
22)	DOSSIER N° 2206190	RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n° DCAM/231/2022 du 22 septembre 2022 (révélée par le titre de perception n° 044000 023 059 044 250504 2022 0006354) par laquelle le préfet de la région Bretagne lui a infligé une sanction administrative en lui attribuant 3 points de pénalité sur sa licence européenne " pour exercice d'activité de pêche maritime sans respect des obligations déclaratives nécessaires au contrôle des activités de pêches" avec son navire de pêche « GLENAN » immatriculé sous le n° CC 899 950 et a inscrit cette décision au Registre national des infractions à la pêche (RNIP)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS STREAM
Défendeur	DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE-MANCHE OUEST	
Observateur	COMPAGNIE FRANCAISE DU THON OCEANIQUE	SOCIETE D'AVOCATS STREAM

11 heures 00

23)

DOSSIER N° 2300788

RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre

Titre de l'affaire demande d'annuler la décision du 11 janvier 2023 du directeur interrégional de la mer portant sanction administrative à son encontre suspendant sa licence nationale de pêche à la coquille Saint-Jacques pendant une durée de trois mois

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame

Maître JARRY Isabelle (Cour)

Défendeur

DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER NORD
ATLANTIQUE-MANCHE OUEST
PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Arrêté le 04/06/2026

Le président du tribunal

tenue par Monsieur Le Roux, magistrat-désigné
En présence de Monsieur Moulinier, Rapporteur public
Madame Gueguen, Greffière

11 heures 15

01) DOSSIER N° 2506495 RAPPORTEUR: Monsieur Pierre Le Roux

Titre de l'affaire Contravention de grande voirie (CGV) : demande de condamner au paiement de l'amende prévue pour la contravention de 5ème classe par l'article 131-13 du code pénal et conformément aux dispositions du décret n°2003-172 du 25 février 2003 relatif aux peines d'amende applicables aux CGV commises sur le domaine public maritime (DPM) en dehors des ports, CGV dressée le 13 novembre 2024 pour le navire dénommé « Beg Ar Raz » immatriculé sous le n°BR 166008, à raison d'une occupation sans du DPM, puis du naufrage du navire en dehors du port du Tinduff

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur PREFECTURE DU FINISTERE

Défendeur Monsieur

Arrêté le 04/06/2026

Le président du tribunal

tenue par Madame Tourre, magistrate-désignée
En présence de Monsieur Moulinier, Rapporteur public
Madame Gueguen, Greffière

11 heures 30

01)	DOSSIER N° 2306200	RAPPORTEURE: Madame Laurence Tourre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 4 août 2022 par laquelle le préfet de la Loire-Atlantique a refusé d'échanger son permis de conduire ivoirien contre un permis de conduire français	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître DAUMONT ANAÏS (Cour)
Défendeur	CENTRE D'EXPERTISE ET DE RESSOURCES TITRES_ÉCHANGES DE PERMIS DE CONDUIRE ÉTRANGERS	
02)	DOSSIER N° 2401186	RAPPORTEURE: Madame Laurence Tourre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 6 octobre 2023 par laquelle le préfet des Côtes-d'Armor a invalidé l'épreuve théorique générale du permis de conduire obtenue le 15 octobre 2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BLEVIN Pierre-Alexis (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	
03)	DOSSIER N° 2401260	RAPPORTEURE: Madame Laurence Tourre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté du 30 janvier 2024 par lequel le préfet du Morbihan a suspendu la validité de son permis de conduire pour une durée de 10 mois et 15 jours	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	THIBAUT DOUBLET (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN	

11 heures 30

04)	DOSSIER N° 2401263	RAPPORTEURE: Madame Laurence Tourre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté du 26 février 2024 par lequel le préfet du Morbihan a suspendu la validité de son permis de conduire pour une durée de 7 mois et 15 jours	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SELARL BERNARD AVOCAT (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN	

05)	DOSSIER N° 2401581	RAPPORTEURE: Madame Laurence Tourre
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 5 septembre 2024 par laquelle le préfet de la Loire-Atlantique a refusé d'échanger son permis de conduire suisse contre un permis de conduire français	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	
Défendeur	CENTRE D'EXPERTISE ET DE RESSOURCES TITRES_ÉCHANGES DE PERMIS DE CONDUIRE ÉTRANGERS	

Arrêté le 04/06/2026

Le président du tribunal

